



Répertoire pour l'orientation d'une personne suicidaire (18-64 ans)

- à destination des professionnels -

Province du Brabant wallon

Avant-propos

Dans le cadre de la mission de concertation transrégionale et transectorielle, le Centre de référence info-suicide a convié plusieurs prestataires à prendre part à une réflexion sur l'offre de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante en Wallonie.

Lors de ces rencontres, une liste d'éléments qui déterminent l'orientation de la personne en détresse au sein du réseau a été élaborée. Ces éléments sont repris sous forme d'items au sein d'un [tableau récapitulatif](#) de l'offre de prise en charge. Le tableau permet de visualiser et sélectionner différents services en fonction des modalités de prise en charge souhaitées.

Les structures ayant pris part à ce projet sont des services spécifiques concernant la thématique du suicide ainsi que des services généralistes qui sont susceptibles de prendre en charge une personne suicidaire ou suicidante. Les informations détaillées sont compilées dans une [fiche d'identité](#). Une abréviation est attribuée à chaque structure afin de la placer dans le tableau de l'offre de prise en charge. Chacune de ces abréviations renvoie à la fiche d'identité complète du service en question.

Pour signaler une modification des données, l'équipe est disponible par téléphone au 081/77.78.78 ou par courriel à l'adresse contact@info-suicide.be.

Le [lexique](#) précise les termes utilisés pour rendre compte de l'offre de soins. Certains critères, néanmoins essentiels, ne sont pas visibles dans ce tableau tels que l'expérience, la connaissance et les collaborations antérieures entre les professionnels.

La diffusion de ces données ne nourrit nullement l'ambition de définir quelle orientation est la plus judicieuse parmi les structures existantes. Il est aussi important de préciser que la mission du Centre de référence info-suicide n'est en aucun cas d'évaluer le travail fourni par les structures.

L'équipe du Centre de référence info-suicide remercie tous les professionnels qui ont collaboré à l'élaboration de ce document.

Table des matières

Avant-propos	2
L'offre de prise en charge pour une personne (18-64 ans) suicidaire ou suicidante en un clic.....	4
Tableau récapitulatif des structures susceptibles de prendre en charge une personne (18-64 ans) suicidaire ou suicidante	5
Fiches d'identité des structures susceptibles de prendre en charge une personne (18-64 ans) suicidaire ou suicidante.....	6
1. Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS)	7
1.1. ASBL Un pass dans l'impasse - réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1).....	7
2. Service de santé mentale (SSM)	8
2.1. Service de santé mentale « Entre Mots » (SSM1)	8
2.2. Service provincial de santé mentale de Jodoigne (SSM2)	9
2.3. Centre de guidance de Louvain-la-Neuve (SSM3).....	10
2.4. Service de santé mentale du CPAS de Nivelles (SSM4)	11
2.5. Service provinciale de santé mentale de Nivelles (SSM5)	12
2.6. Service de santé mentale « Le Safrans » (SSM6)	13
2.7. Service provincial de santé mentale de Tubize (SSM7)	14
2.8. Service de santé mentale de Wavre (SSM8)	15
2.9. Service d'aide aux étudiants de l'Université Catholique de Louvain (SSM9).....	17
3. Hôpital général (HG)	18
3.1. Centre hospitalier interrégional Edith Cavell : Site de Braine l'Alleud-Waterloo (HG1)	18
3.2. Centres hospitaliers Jolimont : Hôpitaux de Nivelles et de Tubize (HG2)	19
3.3. Clinique Saint-Pierre (HG3)	20
4. Hôpital psychiatrique (HP)	21
4.1. Centre hospitalier « Le Domaine-ULB-Erasme » (HP1).....	21
4.2. Clinique de la Forêt de Soignes (HP2)	22
4.3. La Petite Maison (HP3).....	24
5. Médecin généraliste (M)	25
5.1. Médecin généraliste (M)	25
6. Equipe mobile (EM)	26
6.1. Equipe mobile de soins assertifs EMoSA (EM1)	26
6.2. Equipe mobile de soins de crise « Wei-ji » (EM2)	27
6.3. Equipe mobile Adulte « Le Domaine » (EM3)	28
7. Soins psychiatriques à domicile (SPAD)	29
7.1. Service de soins psychiatriques à domicile « Entre Mots » (SPAD1)	29
8. Centre de planning familial (PF)	30
8.1. Planning Familial (PF1)	30
9. Services d'assistance policière aux victimes (SAPV).....	31
9.1. Service d'assistance policière aux victimes des Ardennes brabançonnaises (SAPV1)	31
9.2. Service d'assistance policière aux victimes de la zone du Brabant wallon Est (SAPV2).....	32
9.3. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police Ouest Brabant wallon (SAPV3)...	33
9.4. Service d'assistance policière aux victimes de Braine-l'Alleud (SAPV4)	34
9.5. Service d'assistance policière aux victimes de Louvain-la-Neuve, Ottignies (SAPV5).....	35
9.6. Service d'assistance policière aux victimes de La Mazerine (SAPV6).....	36
9.7. Service d'assistance policière aux victimes de Nivelles - Genappe (SAPV7).....	37
9.8. Service d'assistance policière aux victimes de Orne - Thyle (SAPV8)	38
9.9. Service d'assistance policière aux victimes de Waterloo (SAPV9)	39
9.10. Service d'assistance policière aux victimes de Wavre (SAPV10).....	40
9.11. Service d'assistance policière aux victimes fédéral du Brabant wallon (SAPV11)	41
10. Association d'usagers (AU)	42
10.1. Psytoyens (AU1).....	42
11. Associations des familles (AF).....	43
11.1. Similes (AF1)	43
Lexique	45

L'offre de prise en charge pour une personne (18-64 ans) suicidaire ou suicidante en un clic

Le [tableau](#) représente l'offre de prise en charge en province du Brabant wallon en fonction de critères tels que :

- le délai entre la demande et la prise en charge (immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7, dans les 72 heures ou au-delà de 72 heures, voire programmée) ;
- le mode de prise en charge (ambulatoire, résidentiel ou mobile et/ou à domicile) ;
- le type de prise en charge (psycho-sociale, psychologique, sociale, en médecine générale, psychiatrique, en urgences générales ou psychiatriques, en hospitalisation de jour).

Une abréviation et un numéro sont attribués à chaque service en fonction du type de structure. Le lien renvoie à la [fiche d'identité](#) correspondante.

Les items repris dans ce tableau et dans les fiches d'identité sont définis dans le [lexique](#).

Tableau récapitulatif des structures susceptibles de prendre en charge une personne (18-64 ans) suicidaire ou suicidante¹

Mode	Type	⌚	⌚⌚	⌚⌚⌚
Ambulatoire	Psycho-sociale	SAPV (sauf le SAPV 3)	AF1	HP1/PF
	Psychologique		CPS1	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/HG1/HG3/HP1/PF
	Sociale		CPS1	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/PF
	Médecine générale	M		
	Psychiatrie	HP3 (jusque 20 ans)		SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/HG1/HG2((site Tubize)/HG3/HP1/HP2
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	SAPV (sauf le SAPV 3)	SAPV3/EM2 (jusque 23 ans)	EM1 (jusque 23 ans)/ EM3/SPAD1
	Psychologique		EM2 (jusque 23 ans)	EM1 (jusque 23 ans)/ EM3
	Sociale		EM2 (jusque 23 ans)	EM1 (jusque 23 ans)/ EM3
	Médecine générale	M		
	Psychiatrie		EM2 (jusque 23 ans)	EM1 (jusque 23 ans)
Résidentiel	Psychiatrie			HG2/HG3/HP1/HP2/HP3 (jusque 20 ans)
	Psychologique			HP1
	Psychiatrie de liaison		HG1	
	Urgences générales	HG1/ HG2		
	Urgences psychiatriques	HG3		
	Hospitalisation de jour			HP2
Téléphonique (écoute active)		AU1/AF1		

¹ Légende

Délais entre la demande et la prise en charge : ⌚ = Immédiat (service de garde 24h/24 et 7j/7) | ⌚⌚ = < 72 h | ⌚⌚⌚ = > 72h et/ou programmée
CPS = Centre spécifique dédié à la prévention du suicide | **SSM** = Service de santé mentale | **HG** = Hôpital général | **HP** = Hôpital psychiatrique | **M** = Médecin généraliste | **EM** = Equipe mobile | **SPAD** = Soins psychiatrique à domicile | **PF** = Planning familial | **SAPV** = Service d'assistance policière aux victimes | **AU** = Association d'usagers | **AF** = Association des familles

Fiches d'identité des structures susceptibles de prendre en charge une personne (18-64 ans) suicidaire ou suicidante

Les informations détaillées des structures reprises dans le tableau récapitulatif sont compilées dans des fiches d'identité. Elles sont classées selon le type de structures :

- Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (**CPS**) ;
- Service de santé mentale (**SSM**) ;
- Hôpital général (**HG**) ;
- Hôpital psychiatrique (**HP**) ;
- Médecin généraliste (**M**) ;
- Equipe mobile (**EM**) ;
- Soins psychiatrique à domicile (**SPAD**) ;
- Planning familial (**PF**) ;
- Service d'assistance policière aux victimes (**SAPV**) ;
- Association d'usagers (**AU**) ;
- Association des familles (**AF**).

1. Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS)

1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1)

Coordonnées

Adresse : Siège social : Chaussée de Waterloo, 182 - 5002 SAINT-SERVAIS
Antenne de Wavre : Rue des Fontaines, 44 à 1300 WAVRE
N° de téléphone : 081/777.150 (un seul numéro en Wallonie)
N° de fax : 081/777.159
E-mail : info@lesuicide.be
Site Internet : www.lesuicide.be

Directeur / Responsable

Nom : THIRION Thomas
Fonction : Responsable Administratif et Opérationnel
N° de téléphone : 081/777.152
N° de GSM : 0495/99.13.38
E-mail : Thomas.Thirion@solidaris.be

Nom : RINGLET Florence
Fonction : Directrice Thérapeutique
N° de téléphone : 081/777.154
N° de GSM : 0495/88.65.78
E-mail : Florence.Ringlet@solidaris.be

Personne de contact

Fonction : Secrétariat
N° de téléphone : 081/777.150
E-mail : info@lesuicide.be

Missions

- Suivi psychologique de personnes suicidaires et/ou suicidantes
- Consultations sociales
- Accompagnement du deuil après un suicide
- Soutien des proches de personnes suicidaires et/ou suicidantes

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Tarifs /honoraires

- Entretien individuel : 10 €
- Entretien conjugal et familial : 15 €
- Consultation sociale : gratuit

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité : désamorçage de la crise suicidaire	Dans les 72 h	Tout public
	Sociale	Limité		

2. Service de santé mentale (SSM)

2.1. Service de santé mentale « Entre Mots » (SSM1)

Coordonnées

Adresse : Rue des Fusillés, 18-20 – 1340 OTTIGNIES
N° de téléphone : 010/43.50.10
E-mail : entremots@CSPO.be

Directeur / Responsable

Nom : VAN TICHELEN Benoît
Fonction : Coordinateur
E-mail : benoit.vantichelen@cspo.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

- De 08h30 à 19h du lundi au vendredi
- Le secrétariat est ouvert de 08h30 à 12h30 et une permanence est organisée du lundi au vendredi de 14h30 à 17h au n° 010/43.50.18

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.2. Service provincial de santé mentale de Jodoigne (SSM2)

Coordonnées

Adresse : Chaussée de Tirlemont, 89 - 1370 JODOIGNE
N° de téléphone : 010/81.31.01
Site Internet : ssm.jodoigne@brabantwallon.be

Directeur / Responsable

Nom : HERENT Brigitte
Fonction : Directrice
E-mail : brigitte.herent@brabantwallon.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 08h à 18h

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.3. Centre de guidance de Louvain-la-Neuve (SSM3)

Coordonnées

Adresse : Grand-Place, 43 – 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
N° de téléphone : 010/47.44.08
E-mail : centre-de-guidance-lln@uclouvain.be

Pour l'initiative **spécifique aux personnes âgées** : SAMRAVI

N° de téléphone : 010/47.87.85
N° de fax : 010/47.87.42
Site Internet : www.samravi.be

Directeur / Responsable

Nom : NEUVILLE Sandrine
Fonction : Directrice administrative

Personne de contact

Nom : PONSAR Agnès
Fonction : Assistante sociale
E-mail : agnes.ponsar@apsyucl.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Le centre de guidance a développé une mission spécifique pour la prise en charge des enfants et des adolescents ainsi que pour les personnes âgées (SAMRAVI).

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.4. Service de santé mentale du CPAS de Nivelles (SSM4)

Coordonnées

Adresse : Rue Samiette, 70 – 1400 NIVELLES
N° de téléphone : 067/28.11.50
N° de fax : 067/28.11.63

Directeur / Responsable

Nom : DE SUTTER Bernadette
Fonction : Directrice administrative
E-mail : bernadette.desutter@cpas-nivelles.be

Personne de contact

Nom : COLLET Sandrine
Fonction : Assistante sociale
E-mail : sandrine.collet@cpas-nivelles.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.5. Service provinciale de santé mentale de Nivelles (SSM5)

Coordonnées

Adresse : Chaussée de Bruxelles, 55 - 1400 NIVELLES
N° de téléphone : 067/21.97.51
N° de fax : 067/21.98.26
E-mail : ssm.nivelles@brabantwallon.be

Directeur / Responsable

Nom : HERENT Brigitte
Fonction : Directrice administrative
E-mail : brigitte.herent@brabantwallon.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Tarifs /honoraires

Prix maximum : 16,04 euros pour une consultation médicale, 11 euros pour une consultation non médicale. En aucun cas, l'aspect financier ne doit constituer un obstacle à la consultation. En concertation avec le thérapeute, la gratuité des soins peut être envisagée.

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.6. Service de santé mentale « Le Safrans » (SSM6)

Coordonnées

Adresse : Rue Jules Hans, 43 - 1420 BRAINE-L'ALLEUD
N° de téléphone : 02/384.68.46
E-mail : secretariat@ssmsafrans1420.be

Directeur / Responsable

Nom : GERARD Françoise
Fonction : Directrice administrative

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Le SSM a développé une mission spécifique pour la prise en charge des enfants et des adolescents ainsi que des interventions cliniques à partir du lieu de vie de jeunes enfants (0 à 3 ans) : Le Gerseau

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 09h à 13h et de 14h à 17h

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.7. Service provincial de santé mentale de Tubize (SSM7)

Coordonnées

Adresse : Rue du Château, 42 - 1480 CLABECQ
N° de téléphone : 02/390.06.37
N° de fax : 02/390.05.39
E-mail : ssm.tubize@brabantwallon.be

Directeur / Responsable

Nom : HERENT Brigitte
Fonction : Directrice administrative
E-mail : brigitte.herent@brabantwallon.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Tarifs /honoraires

Il s'agit de prix maximum : 16,04 euros pour une consultation médicale, 11 euros pour une consultation non médicale. En aucun cas, l'aspect financier ne doit constituer un obstacle à la consultation. En concertation avec le thérapeute, la gratuité des soins peut être envisagée.

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.8. Service de santé mentale de Wavre (SSM8)

Coordonnées

Adresse : Avenue du Belloy, 45 – 1300 WAVRE
N° de téléphone : 010/22.54.03
N° de fax : 010/24.37.48
E-mail : ssm.wavre@skynet.be
Site Internet : <http://info.ssmwavre.be>

Directeur / Responsable

Nom : THEYS Dominique
Fonction : Directeur administratif
E-mail : d.theys.ssmw@skynet.be

Personne de contact

Nom : MARCHAND Marie et MERTEN Elise
Fonction : Agents de liaison
N° de GSM : 0489/89.67.76 ou 0489/89.67.73

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Le SSM a développé une initiative pour la prise en charge spécifique des auteurs d'infractions à caractère sexuel et usagers de drogues.

Jours et heures d'ouverture

Tous les jours de la semaine de 9h à 17h

Tarifs /honoraires

11€ par personne ou ticket modérateur pour les médecins

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Formateur
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

Commentaire

L'accueil peut se faire immédiatement au travers de deux ou trois consultations de crise au sein de la permanence, mais la prise en charge au long cours demandera un délai variant de deux semaines à un mois selon le degré d'urgence et le type de prise en charge proposée.

2.9. Service d'aide aux étudiants de l'Université Catholique de Louvain (SSM9)

Coordonnées

Adresse : Rue des wallons, 10 – 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
N° de téléphone : 010/47.20.02
E-mail : info-aide@uclouvain.be
Site Internet : www.uclouvain.be/aide

Directeur / Responsable

Nom : VANDERSTICHELEN Florence
Fonction : Directrice

Personne de contact

Nom : NAMUROIS Anne-Sophie
Fonction : Psychologue
E-mail : anne-sophie.namurois@uclouvain.be

Missions

Le service d'aide, et plus particulièrement l'équipe des psychologues, reçoivent individuellement les étudiants de l'Université Catholique de Louvain qui en formulent la demande. Les questions qui peuvent y être abordées et traitées concernent tant l'orientation ou les études que des difficultés familiales ou relationnelles.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 16h.

Tarifs /honoraires

10 euros par entretien

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique Sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Etudiants de l'UCL

3. Hôpital général (HG)

3.1. Centre hospitalier interrégional Edith Cavell : Site de Braine l'Alleud-Waterloo (HG1)

Coordonnées

Adresse : Rue Wayez, 35 à 1420 BRAINE-L'ALLEUD
N° de téléphone : 02/434.91.11
Site Internet : www.chirec.be

Directeur / Responsable

Nom : Dr LIGNIAN Hervé
Fonction : Médecin Chef de Site
N° de téléphone : 02/434.94.07 (secrétariat)
E-mail : dirmed.hbw@chirec.be

Nom : Dr EL HADDAD Philippe
Fonction : Directeur Général Médical
E-mail : dgm@chirec.be

Nom : LEFEBURE Bruno
Fonction : Directeur Général Administratif et Financier
E-mail : dgaf@chirec.be

Missions

Accueil via le service des urgences en vue de redirection vers une structure appropriée.

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique		Dans les 72 heures	
Hospitalière en hôpital général	Urgences générales		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	

3.2. Centres hospitaliers Jolimont : Hôpitaux de Nivelles et de Tubize (HG2)

Coordonnées

Adresse : Site de Tubize : Avenue de Scandiano, 8 - 1480 TUBIZE
 Site de Nivelles : Rue Samiette, 70 – 1400 NIVELLES
N° de téléphone : Site de Tubize : 02/391.01.30
 Site de Nivelles : 067/88.52.11
Site Internet : www.jolimont.be

Directeur / Responsable

Nom : GRAUX Pascal
Fonction : Directeur Général
E-mail : pascal.graux@jolimont.be

Nom : JAUMOTTE Carine
Fonction : Médecin chef
E-mail : carine.jaumotte@jolimont.be

Nom : BERTRAND Thierry
Fonction : Directeur Médical adjoint
E-mail : tierry.bertrand@jolimont.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public : Site Tubize
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Urgences générales		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	

3.3.Clinique Saint-Pierre (HG3)

Coordonnées

Adresse : Avenue Reine Fabiola, 9 - 1340 OTTIGNIES
N° de téléphone : 010/43.72.63
Site Internet : www.cspo.be

Personne de contact

Nom : GILLAIN Benoît
Fonction : Chef du service de psychiatrie
N° de téléphone : 010/43.72.63
E-mail : secretariat@psysaintpierre.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences psychiatriques			

4. Hôpital psychiatrique (HP)

4.1. Centre hospitalier « Le Domaine-ULB-Erasme » (HP1)

Coordonnées

Adresse : Chemin Jean Lanneau, 39 - 1420 BRAINE-L'ALLEUD
N° de téléphone : 02/386.09.00
N° de fax : 02/384.31.68
E-mail : info@domaine-ulb.be
Site internet : www.domaine-ulb.be

Directeur / Responsable

Nom : BAQUET Nicolas
Fonction : Directeur Général
N° de téléphone : 02/386.09.69
E-mail : nicolas.baquet@domaine-ulb.be

Personne de contact

Nom : GUERRIAT Charlotte
Fonction : Assistante de direction
N° de téléphone : 02/386.09.21
E-mail : charlotte.guerriat@domaine-ulb.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique	Limité		
	Psychiatrique	Illimité		
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Limité		
	Psychologique	Limité		

4.2.Clinique de la Forêt de Soignes (HP2)

Coordonnées

Adresse : Chemin du Sanatorium 1 – 1310 La Hulpe
N° de téléphone : 02/352.61.11
N° de fax : 02/352.63.26
E-mail : service.social.cfs@chrpbw.be
Site Internet : www.chrpbw.be

Directeur / Responsable

Nom : FETU Laurence
Fonction : Directrice Générale
N° de GSM : 0477/42.31.87
E-mail : laurence.fetu@silva-medical.be

Nom : VAN POTTELSBERGHE Anne
Fonction : Directrice Médicale
E-mail : avpe@chrpbw.be

Nom : SCHEPENS Pierre
Fonction : Chef de service
E-mail : pierre.schepens@silva-medical.be

Nom : Service de programmation
Fonction : Assistant social
N° de GSM : 02/352.61.99
E-mail : programmation.cfs@silva-medical.be

Missions

L'accompagnement et les soins proposés au sein de la Clinique de la Forêt de Soignes résultent d'un travail coordonné par l'équipe pluridisciplinaire. Un suivi médico-psychiatrique et infirmier ainsi que la prise en compte des aspects psychologiques et sociaux ont pour but d'aider le patient à retrouver un maximum d'autonomie et un « mieux-être » au quotidien. La clinique de la Forêt de Soignes n'accueille donc pas les patients en urgence.

Jours et heures d'ouverture

- 24h/24 et 7j/7
- Service social : du lundi au vendredi de 8h à 16h30
- Heure de visite : 13h30 à 19h45
- Pas de service d'urgence et les admissions sur planifications

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Criminologue
- Infirmier
- Educateur
- Médecin généraliste
- Psychologue
- Ergothérapeute
- Aide-soignant

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 12 ans
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 12 ans
	Hôpital de jour	Limité	Intervention dépassant plus de 72h	Plus de 18 ans

			d'attente et/ou programmée	
--	--	--	----------------------------	--

Commentaires

- Un rapport médical est demandé avant l'admission.
- Un contact préalable a lieu avec le médecin traitant ou celui de l'établissement hospitalier qui envoie le patient. Si la demande n'est pas faite par un médecin, une consultation préalable est parfois proposée.
- Les patients au statut interné sont également accueillis.

4.3.La Petite Maison (HP3)

Coordonnées

Adresse : Rue des Acacias, 8 - 1450 CHASTRE
N° de téléphone : 010/65.39.50
N° de fax : 010/65.39.70
E-mail : lapetitemaison-chastre@acis-group.org

Directeur / Responsable

Nom : CHAMBEAU Evelyne
Fonction : evelyne.chambeau@acis-group.org

Nom : LEBRUN Thierry
Fonction : Directeur Médical

Missions

L'hôpital comporte 5 unités :

- Les GENÈTS : pour un public d'enfants accueillis qui souffrent de pathologies et de troubles du comportement associés. Il s'agit le plus souvent de situations d'autisme, de psychose ou de névrose grave.
- La TOULINE : L'unité la Toulaine accueille des enfants en âge de scolarité primaire qui ont reçu un diagnostic psychiatrique : autisme, psychose avec ou sans déficit associé, trouble de l'attachement, névrose grave, trouble envahissant du développement.
- La MOSAÏQUE : L'unité La Mosaïque s'adresse principalement à des jeunes du deuxième et troisième cycle de scolarité primaire ou du début de scolarité secondaire (8-14 ans au moment de l'admission) présentant d'importants troubles des sphères relationnelles et comportementales.
- Le C.H.A. : Le Centre Hospitalier pour Adolescents accueille des adolescents de 12 à 18 ans présentant, à travers une symptomatologie variée (de type psychotique ou névrotique) un état de grande souffrance psychique entravant gravement leurs liens aux autres et au monde.
- La JETEE : La Jetée accueille des adolescents (garçons et filles) âgés de 12 à 18 ans, souffrant de troubles psychiques.

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Tarifs /honoraires

Quote-part patient (hôpital)

Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	De 5 à 20 ans
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Limité (variable)	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	

Commentaires

Demande d'admission : rédigée par un médecin spécialiste en psychiatrie ou en neuropsychiatrie ou en pédiatrie et neurologie pédiatrique ou en pédiatrie et réadaptation pour handicapés psychiques, extérieur à La Petite Maison ACIS. La demande est traitée en réunion de préadmission et peut déboucher sur un processus de consultation. Pas de prise en charge urgente.

5. Médecin généraliste (M)

5.1. Médecin généraliste (M)

Il s'agit, dans la mesure du possible, du médecin traitant de l'utilisateur. Si celui-ci n'est pas disponible, une orientation vers la garde de médecine générale est possible.

Coordonnées (selon le site internet <http://portailbw.be/numeros-liens-utiles/sante.html>)

- **Beauvechain** : 010/84.05.55
- **Braine-l'Alleud** : 02/354.47.00 (en semaine de 19h à 8h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Braine-le-Château** : 02/366.20.53 (en semaine de 19h à 8h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Chastre** : 010/65.01.50 (en semaine de 19h à 7h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Chaumont-Gistoux** : 010/68.16.68 (en semaine de 19h à 7h du matin et le we du vendredi 19h au lundi 8h)
- **Court-Saint-Etienne** : 010/40.16.70 (le we du samedi 8h au lundi 8h et les jours fériés de la veille 20h au lendemain 8h)
- **Genappe** : www.genappe.be/urgences/gardes
- **Grez-Doiceau** : 010/84.05.55
- **Hélicine** : 019/63.50.55 (en semaine, we et jours fériés de 19h à 8h)
- **Incourt** : 010/88.80.16 (en semaine, we et jours fériés)
- **Ittre** : 065/31.20.00
- **Jodoigne** : 010/45.30.30 (en semaine de 19h à 8h et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **La Hulpe** : 02/653.20.40 (en semaine de 19h à 8h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Lasne** : 02/653.20.40 (en semaine de 19h à 8h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Louvain-la-Neuve** : 010/45.20.20 (en semaine de 19h à 8h du matin, le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Mont-Saint-Guibert** : 010/65.01.50 (en semaine de 19h à 7h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Nivelles** : 067/21.97.94
- **Orp-Jauche** : 019/63.50.55 (en semaine, we et jours fériés de 19h à 8h)
- **Ottignies** : 010/40.16.70 (le we du samedi 8h au lundi 8h, la semaine et les jours fériés de la veille 20h au lendemain 8h)
- **Perwez** : 081/65.58.65
- **Ramillies** : 019/63.50.55 (en semaine, we et jours fériés de 19h à 8h)
- **Rebecq** : 065/31.20.00
- **Rixensart** : 02/653.20.40 (en semaine de 19h à 8h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Tubize** : 065/31.20.00
- **Villers-la-Ville** : 071/87.98.29
- **Walhain** : 010/65.01.50 (en semaine de 19h à 7h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Waterloo** : 02/354.47.00 (en semaine de 19h à 8h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Wavre** : 010/24.33.44

Tarifs /honoraires

Médecin généraliste : propre à chaque prestataire dans le cadre de la pratique privée.

Garde médicale : application du tiers payant.

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Médecine générale	Illimité	Service de garde	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

6. Equipe mobile (EM)

6.1. Equipe mobile de soins assertifs EMoSA (EM1)

Coordonnées

N° de téléphone : 010/86.76.46
E-mail : equipesmobilesbw@gmail.com

Personne de contact

Nom : GEETS Coralie
Fonction : Référente accueil et liaison
E-mail : equipesmobilesbw@gmail.com

Missions

- Rendre le patient et sa famille acteurs de la prise en charge, inclusion dans la société
- De s'assurer :
que les relais et ressources du réseau existant ou créé sont identifiés par le jeune et sa famille,
que le contexte global autour du jeune ait retrouvé un certain équilibre,
que le dispositif d'aide mis en place soit fonctionnel.

Zone d'action

Province du Brabant wallon

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Pédopsychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien
- Référent accueil et liaison

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Illimitée	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	0 et 23 ans présentant des problématiques graves, complexes et multifactorielles
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

6.2. Equipe mobile de soins de crise « Wei-ji » (EM2)

Coordonnées

N° de téléphone : 010/86.76.46
E-mail : equipesmobilesbw@gmail.com

Personne de contact

Nom : GEETS Coralie
Fonction : Référente accueil et liaison
E-mail : equipesmobilesbw@gmail.com

Missions

- L'équipe mobile intervient lorsque les professionnels (sociaux-légaux-scolaires-médico-psychologiques ambulatoires) n'ont pas pu rééquilibrer la situation et que l'individu et/ou son contexte de vie manifestent une souffrance psychique qui empêche le fonctionnement relationnel et social et ne peuvent/ne veulent se rendre dans des lieux adéquats pour les aider (demande vulnérable).
- L'équipe intervient dans la crise (décompensation aigüe qui devient urgence si pas d'intervention rapide).
- La prise en charge se fait en tenant compte de ce qui a déjà été mis en place par les autres intervenants et/ou l'entourage, en travaillant en alliance avec les réseaux d'appartenance du patient pour donner un sens à ce qui arrive, en l'accompagnant vers un nouvel équilibre existentiel et faisant relais vers un éventuel projet de soin à plus long terme.

Zone d'action

Province du Brabant wallon

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychologue
- Référent accueil et liaison

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Maximum 6 semaines	48h ouvrables	0 à 23 ans
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

6.3. Equipe mobile Adulte « Le Domaine » (EM3)

Coordonnées

Adresse : Chemin Jean Lanneau, 39 - 1420 BRAINE-L'ALLEUD
N° de téléphone : 02/386.09.19
N° de fax : 02/386.09.86
E-mail : info@constellation-bw-ouest.be
Site internet : www.constellation-bw.be

Directeur / Responsable

Nom : BAQUET Nicolas
Fonction : Directeur Général
N° de téléphone : 02/386.09.69
E-mail : nicolas.baquet@domaine-ulb.be

Personne de contact

Nom : GUERRIAT Charlotte
Fonction : Assistante de direction
N° de téléphone : 02/386.09.21
E-mail : charlotte.guerriat@domaine-ulb.be

Zone d'action

Ouest du Brabant wallon (Rebecq, Tubize, Braîne-le-Château, Braine l'Alleud, Waterloo, La Hulpe, Rixensart, Lasne, Ittre, Nivelles, Genappe, Villers-la-Ville)

Jours et heures d'ouverture

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Educateur
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Adultes porteurs d'une pathologie psychiatrique
	Psychiatrique			
	Sociale			

7. Soins psychiatriques à domicile (SPAD)

7.1. Service de soins psychiatriques à domicile « Entre Mots » (SPAD1)

Coordonnées

Adresse : Rue des Fusillés, 18 - 1340 OTTIGNIES
N° de téléphone : 010/40.50.10
N° de fax : 010/41.88.78
E-mail : entremots@psysaintpierre.be

Personne de contact

Nom : Benoît GILLAIN
Fonction : Psychiatre

Missions

- Assurer une continuité dans la prise en charge pluridisciplinaire, une prévention, un soutien dans l'environnement naturel de la personne. Ce service s'adresse aux patients sortant d'hospitalisation en psychiatrie et, en particulier, certains patients psychotiques ou patients somatiques dont la pathologie a des répercussions sur leur santé mentale ainsi qu'aux familles dans lesquelles une personne en souffrance refuse toute aide et tout soin et pour lesquelles une écoute et de nouveaux modes d'intervention sont à mettre en place.
- Intégrer les dimensions clinique et communautaire dans les suivis en santé mentale.
- Penser de nouveaux modes de collaboration entre intervenants et services situant le patient au centre de l'offre de soins. L'optique est pluridisciplinaire.

Zone d'action

Est et centre du Brabant wallon

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au jeudi, de 8h30 à 18h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public

8. Centre de planning familial (PF)

8.1. Planning Familial (PF1)

Le site internet de chaque fédération de planning familial reprend les informations de ses centres.

Coordonnées des fédérations des plannings familiaux

Fédération des Centres de Planning et de Consultations asbl

Adresse : Chaussée de Haecht, 579 BP 40 - 1030 SCHAERBEEK (siège social)
N° de téléphone : 02/246.26.44
E-mail : info@fcpc.be
Site Internet : www.fcpc.be

Fédération Laïque de Centres de Planning Familial

Adresse : Rue Lelièvre, 5 - 5000 NAMUR (siège social wallon)
N° de téléphone : 02/502.82.03
N° de fax : 02/503.30.93
E-mail : flcpf@planningfamilial.net
Site Internet : www.planningfamilial.net

Fédération des centres pluralistes de planning familial

Adresse : Avenue Émile de Béco, 109 - 1050 Ixelles (siège social)
N° de téléphone : 02/514.61.03
N° de fax : 02/514.61.03
Site internet : www.fcpcf.be

Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes

Adresse : Boulevard du Nord, 19 – 5000 NAMUR (siège social)
N° de téléphone : 02/515.17.68
N° de fax : 02/515.18.81
E-mail : cpf@solidaris.be
Site Internet : www.planningsfps.be

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante [par un Centre de planning familial](#)

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			

9. Services d'assistance policière aux victimes (SAPV)

9.1. Service d'assistance policière aux victimes des Ardennes brabançonnaises (SAPV1)

Coordonnées

Adresse : Chaussée de Wavre, 107 - 1390 GREZ-DOICEAU
N° de téléphone : 010/23.27.77
N° de fax : 010/23.23.78
E-mail : zp.ab.sav@police.belgium.eu

Directeur / Responsable / Personne de contact

Nom : BOUCKER Laurent
Fonction : Chef de corps

Nom : COPPIN Julie
Fonction : Consultante
N° de téléphone : 010/.23.27.49

Missions

- Accueil personnalisé de la victime dans le respect de la confidentialité
- Procurer une première assistance et un espace qui permettent à la victime (directe ou indirecte) d'exprimer ses émotions, ses angoisses et ses attentes dans un environnement adéquat et sécurisant
- Une analyse et une évaluation de la situation avec la victime, de ses besoins dans leur ensemble
- Des informations diverses adaptées à chaque situation, chaque problème
- Un accompagnement et une aide pratique lors des démarches auprès des services de police et/ou autres services
- Un relais entre la victime et les services de police (assistance lors de la réalisation de devoirs d'enquête, accompagnement de la victime lors du dépôt de plainte, ...)
- Assurer la formation des policiers sur toutes les matières touchant les victimes

Jours et heures d'ouverture

De 8h à 17h du lundi au vendredi. En dehors des heures de bureau, rappel possible par l'Officier de garde en cas d'intervention urgente, suivant certaines modalités.

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

9.2. Service d'assistance policière aux victimes de la zone du Brabant wallon Est (SAPV2)

Coordonnées

Adresse : Chaussée de Tirlemont, 6 - 1370 JODOIGNE
N° de téléphone : 010/23.95.30
E-mail : ZP.BrWEst.SAV@police.belgium.eu

Personne de contact

Nom : SORTINO Véronique
Fonction : Conseillère

Missions

- Accueil personnalisé de la victime dans le respect de la confidentialité
- Procurer une première assistance et un espace qui permettent à la victime (directe ou indirecte) d'exprimer ses émotions, ses angoisses et ses attentes dans un environnement adéquat et sécurisant
- Une analyse et une évaluation de la situation avec la victime, de ses besoins dans leur ensemble
- Des informations diverses adaptées à chaque situation, chaque problème
- Un accompagnement et une aide pratique lors des démarches auprès des services de police et/ou autres services
- Un relais entre la victime et les services de police (assistance lors de la réalisation de devoirs d'enquête, accompagnement de la victime lors du dépôt de plainte, ...)
- Assurer la formation des policiers sur toutes les matières touchant les victimes

Zone d'action

Jodoigne, Ramillies, Perwez, Hélécinne et Orp-Jauche

Jours et heures d'ouverture

- Les jours ouvrables, de 8 à 17h et sur rappel
- Pas de garde 7/7 et 24/24
- Service accessible les jours ouvrables
- Délai d'intervention dans les 72h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Type d'intervenant

Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

9.3. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police Ouest Brabant wallon (SAPV3)

Coordonnées

Adresse : Rue Neuve, 13 – 1460 ITTRE
N° de téléphone : 067/64.80.85
N° de fax : 067/64.93.76
E-mail : zp.ouestbrabantwallon.antenneitre@police.belgium.eu

Personne de contact

Nom : YERNAULT Nathalie
Fonction : Responsable, assistante sociale
N° de GSM : 0474/85.26.67

Missions

- Accueil personnalisé de la victime dans le respect de la confidentialité
- Procurer une première assistance et un espace qui permettent à la victime (directe ou indirecte) d'exprimer ses émotions, ses angoisses et ses attentes dans un environnement adéquat et sécurisant
- Une analyse et une évaluation de la situation avec la victime, de ses besoins dans leur ensemble
- Des informations diverses adaptées à chaque situation, chaque problème
- Un accompagnement et une aide pratique lors des démarches auprès des services de police et/ou autres services
- Un relais entre la victime et les services de police (assistance lors de la réalisation de devoirs d'enquête, accompagnement de la victime lors du dépôt de plainte, ...)
- Assurer la formation des policiers sur toutes les matières touchant les victimes
- Orientation vers un service spécialisé si besoin

Zone d'action

Ouest du Brabant wallon

Jours et heures d'ouverture

De 8h à 16h (possibilité de rappel UNIQUEMENT en cas d'urgence, à la demande de la victime, et via le numéro de la division centrale 02/367.27.00)

Tarifs /honoraires

Gratuit

Type d'intervenant

Assistant social

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Limité	Dans les 72 heures	Tout public

9.4. Service d'assistance policière aux victimes de Braine-l'Alleud (SAPV4)

Coordonnées

Adresse : Avenue Albert I, 117 - 1420 BRAINE-L'ALLEUD
N° de téléphone : 02/389.44.00
N° de fax : 02/386.45.90
E-mail : karin.marique@police.belgium.eu

Directeur / Responsable

Nom : VANHAEREN Stéphane
Fonction : Chef de Zone
N° de téléphone : 02.389.44.00

Personne de contact

Nom : MARIQUE Karine
Fonction : Assistante sociale
E-mail : karin.marique@police.belgium.eu

Missions

- Accueil personnalisé de la victime dans le respect de la confidentialité
- Procurer une première assistance et un espace qui permettent à la victime (directe ou indirecte) d'exprimer ses émotions, ses angoisses et ses attentes dans un environnement adéquat et sécurisant
- Une analyse et une évaluation de la situation avec la victime, de ses besoins dans leur ensemble
- Des informations diverses adaptées à chaque situation, chaque problème
- Un accompagnement et une aide pratique lors des démarches auprès des services de police et/ou autres services
- Un relais entre la victime et les services de police (assistance lors de la réalisation de devoirs d'enquête, accompagnement de la victime lors du dépôt de plainte, ...)
- Assurer la formation des policiers sur toutes les matières touchant les victimes

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

9.5. Service d'assistance policière aux victimes de Louvain-la-Neuve, Ottignies (SAPV5)

Coordonnées

Adresse : Rue du monument, 54 - 1340 OTTIGNIES
N° de téléphone : 010/43.63.58
N° de fax : 010/43.63.35

Personne de contact

Nom : BOURTEMBOURG Anne-France
Fonction : Psychologue
E-mail : anne-france.bourtembourg@police.belgium.eu

Missions

- Accueil personnalisé de la victime dans le respect de la confidentialité
- Procurer une première assistance et un espace qui permettent à la victime (directe ou indirecte) d'exprimer ses émotions, ses angoisses et ses attentes dans un environnement adéquat et sécurisant
- Une analyse et une évaluation de la situation avec la victime, de ses besoins dans leur ensemble
- Des informations diverses adaptées à chaque situation, chaque problème
- Un accompagnement et une aide pratique lors des démarches auprès des services de police et/ou autres services
- Un relais entre la victime et les services de police (assistance lors de la réalisation de devoirs d'enquête, accompagnement de la victime lors du dépôt de plainte, ...)
- Assurer la formation des policiers sur toutes les matières touchant les victimes

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h à 17h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

9.6. Service d'assistance policière aux victimes de La Mazerine (SAPV6)

Coordonnées

Adresse : Route de Genval, 157-159 – 1380 LASNE
N° de téléphone : 02/651.11.09
E-mail : info@zone-de-police-la-mazerine.be

Personne de contact

Nom : RASMONT Julie
Fonction : Assistante sociale

Missions

- Accueil personnalisé de la victime dans le respect de la confidentialité
- Procurer une première assistance et un espace qui permettent à la victime (directe ou indirecte) d'exprimer ses émotions, ses angoisses et ses attentes dans un environnement adéquat et sécurisant
- Une analyse et une évaluation de la situation avec la victime, de ses besoins dans leur ensemble
- Des informations diverses adaptées à chaque situation, chaque problème
- Un accompagnement et une aide pratique lors des démarches auprès des services de police et/ou autres services
- Un relais entre la victime et les services de police (assistance lors de la réalisation de devoirs d'enquête, accompagnement de la victime lors du dépôt de plainte, ...)
- Assurer la formation des policiers sur toutes les matières touchant les victimes

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

9.7. Service d'assistance policière aux victimes de Nivelles - Genappe (SAPV7)

Coordonnées

Adresse : Chaussée de Charleroi, 71 – 1400 NIVELLES
N° de téléphone : 067/88.92.48
N° de fax : 067/88.92.26
E-mail : zp.nivellesgenappe.sav@police.belgium.eu
Site internet : www.votrepolice.be

Personne de contact

Nom : JACOBÉUS Ingrid
Fonction : Conseillère

Nom : DESOLER Nathalie
Fonction : Conseillère

Missions

- Accueil personnalisé de la victime dans le respect de la confidentialité
- Procurer une première assistance et un espace qui permettent à la victime (directe ou indirecte) d'exprimer ses émotions, ses angoisses et ses attentes dans un environnement adéquat et sécurisant
- Une analyse et une évaluation de la situation avec la victime, de ses besoins dans leur ensemble
- Des informations diverses adaptées à chaque situation, chaque problème
- Un accompagnement et une aide pratique lors des démarches auprès des services de police et/ou autres services
- Un relais entre la victime et les services de police (assistance lors de la réalisation de devoirs d'enquête, accompagnement de la victime lors du dépôt de plainte, ...)
- Assurer la formation des policiers sur toutes les matières touchant les victimes

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi entre 8h et 17h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

9.8. Service d'assistance policière aux victimes de Orne - Thyle (SAPV8)

Coordonnées

Adresse : Rue Haute, 51 - 1435 MONT-SAINT-GUIBERT
N° de téléphone : 010/65.38.05
E-mail : zone.5270.sav@police.be

Personne de contact

Nom : CAMBRON Isabelle
Fonction : Inspectrice principale

Missions

- Accueil personnalisé de la victime dans le respect de la confidentialité
- Procurer une première assistance et un espace qui permettent à la victime (directe ou indirecte) d'exprimer ses émotions, ses angoisses et ses attentes dans un environnement adéquat et sécurisant
- Une analyse et une évaluation de la situation avec la victime, de ses besoins dans leur ensemble
- Des informations diverses adaptées à chaque situation, chaque problème
- Un accompagnement et une aide pratique lors des démarches auprès des services de police et/ou autres services
- Un relais entre la victime et les services de police (assistance lors de la réalisation de devoirs d'enquête, accompagnement de la victime lors du dépôt de plainte, ...)
- Assurer la formation des policiers sur toutes les matières touchant les victimes

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

9.9. Service d'assistance policière aux victimes de Waterloo (SAPV9)

Coordonnées

Adresse : Rue François Libert, 28 – 1410 WATERLOO
N° de téléphone : 02/352.98.99
E-mail : sav@waterloo.eu

Personne de contact

Nom : CARLIER Aurianne
Fonction : Conseillère

Missions

- Accueil personnalisé de la victime dans le respect de la confidentialité
- Procurer une première assistance et un espace qui permettent à la victime (directe ou indirecte) d'exprimer ses émotions, ses angoisses et ses attentes dans un environnement adéquat et sécurisant
- Une analyse et une évaluation de la situation avec la victime, de ses besoins dans leur ensemble
- Des informations diverses adaptées à chaque situation, chaque problème
- Un accompagnement et une aide pratique lors des démarches auprès des services de police et/ou autres services
- Un relais entre la victime et les services de police (assistance lors de la réalisation de devoirs d'enquête, accompagnement de la victime lors du dépôt de plainte, ...)
- Assurer la formation des policiers sur toutes les matières touchant les victimes

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Conseillère
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

9.10. Service d'assistance policière aux victimes de Wavre (SAPV10)

Coordonnées

Adresse : Chaussée de Louvain, 34 – 1300 WAVRE
N° de téléphone : 010/23.32.05
N° de fax : 010/23.32.54
E-mail : zone.5271.aide_victimes@police.be
Site internet : www.policewavre.be

Personne de contact

Nom : PIRET-GERARD Séverine
Fonction : Conseillère

Missions

- Accueil personnalisé de la victime dans le respect de la confidentialité
- Procurer une première assistance et un espace qui permettent à la victime (directe ou indirecte) d'exprimer ses émotions, ses angoisses et ses attentes dans un environnement adéquat et sécurisant
- Une analyse et une évaluation de la situation avec la victime, de ses besoins dans leur ensemble
- Des informations diverses adaptées à chaque situation, chaque problème
- Un accompagnement et une aide pratique lors des démarches auprès des services de police et/ou autres services
- Un relais entre la victime et les services de police (assistance lors de la réalisation de devoirs d'enquête, accompagnement de la victime lors du dépôt de plainte, ...)
- Assurer la formation des policiers sur toutes les matières touchant les victimes

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au jeudi de 9h à 17h et rappelable par le service de police

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Conseillère
- Policier
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

9.11. Service d'assistance policière aux victimes fédéral du Brabant wallon (SAPV11)

Coordonnées

Adresse : Avenue Jean Monnet, 12 - 1400 NIVELLES
N° de téléphone : 067/28.25.32

Personne de contact / Responsable

Nom : ANCORA Sophie
Fonction : Coordinatrice réseau APV Brabant wallon – Assistante policière aux victimes
N° de téléphone : 067/28.25.41
N° de téléphone : 0473/95.41.80
E-mail : sophie.ancora@police.belgium.eu

Missions

- Accueil, écoute, soutien
- Transmission d'informations
- Accompagnement et aide pratique des victimes
- Mission de relais vers les policiers et les autres intervenants
- Sensibilisation des policiers en matière d'assistance aux victimes

Zone d'action

Arrondissement judiciaire (Province) du Brabant wallon

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social, spécialisé en victimologie
- Policier
- Coordinateur

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

10. Association d'usagers (AU)

10.1.Psytoyens (AU1)

Coordonnées

Adresse : Place Emile Dupont, 1 – 4000 LIEGE (siège social)

E-mail : info@psytoyens.be

Site Internet : www.psytoyens.be

Directeur / Responsable

Nom : LEMESTRE Marie-Céline

Fonction : Coordinatrice

N° de GSM : 0498/11.46.24

Missions

- Informer les usagers sur les aides disponibles et leurs droits par une écoute téléphonique, un journal, un site internet, des conférences, des débats thématiques.
- Soutenir le développement des associations et des comités d'usagers.
- Représenter les usagers de la santé mentale.

Tarifs /honoraires

Gratuit

Type d'intervenant

Coordinateur

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Téléphonique (écoute active)		Illimité	Dans les 72 heures	Tout public

11. Associations des familles (AF)

11.1. Similes (AF1)

Coordonnées

Adresse : Rue Lairesse, 15 - 4020 LIEGE (siège social)
N° de téléphone : 04/344.45.45
E-mail : wallonie@similes.org
Site Internet : www.similes.org

Directeur / Responsable

Nom : COLLARD Fabienne
Fonction : Coordinatrice

Missions

Soutien et information :

- Des groupes de parole sont organisés.
- Un service de documentation (à Similes Bruxelles) est à disposition.
- Une permanence téléphonique est ouverte de 9h à 16h30 du lundi au vendredi et la possibilité d'un entretien individuel d'information au bureau sur rendez-vous.
- Le projet « Parle-moi de toi... » propose 4 ateliers (d'écriture, de peinture, de jeu théâtral et de musique), pour des enfants de 5 à 12 ans ayant un proche atteint d'un trouble psychique. En parallèle, un groupe de parole est proposé aux accompagnants des enfants inscrits à ces ateliers.
- Le projet « Défense sociale » concerne les familles ayant un proche interné en annexe psychiatrique suite à la réalisation d'un délit et dont une maladie mentale est avérée, reconnue au moment des faits. A partir d'une demande des travailleurs sociaux de l'annexe psychiatrique de la prison de Namur, un groupe de parole est organisé par l'ASBL Similes Wallonie au sein même de la prison. Ces groupes de parole sont différents des autres à Similes car le proche est présent. Les familles accompagnées de leurs proches peuvent ainsi poser librement des questions relatives à la maladie, le vécu, la prise du traitement, la réinsertion ... et être confrontées aux expériences d'autres familles.

Formations à l'intention des familles :

- Le module de psycho-éducation Profamille est destiné aux personnes confrontées à la schizophrénie d'un proche. Le réseau est ouvert aux professionnels de la santé mentale et aux membres militants des associations de familles.
- Il existe également des modules pour les familles confrontées à la maladie mentale d'un proche mais ne rentrant pas dans les conditions d'admission du module de psycho-éducation Profamille (c'est-à-dire toute maladie autre que la schizophrénie). Le contenu de ces modules comprend une information de la maladie concernée et des techniques pour mieux faire face aux comportements engendrés par ces maladies.

Formations à l'intention des professionnels :

- Professionnels amenés à travailler avec des personnes atteintes d'un trouble de santé mentale (ex : aides familiales, assistantes sociales, policiers,...). Informations sur les différents troubles psychiques rencontrés et diverses techniques (notamment d'écoute et de communication) pour faciliter les échanges avec les personnes atteintes de troubles de santé mentale.
- Professionnels du secteur de la santé mentale et partenariat avec les familles. Présentation de la nécessité de considérer la famille comme partenaire de soins en vue d'une prise en charge plus efficace et présentation d'outils pour réaliser cette collaboration sur le terrain.

Participation :

- Cet axe se situe à un niveau plus collectif de représentation des familles en partenariat avec des professionnels de terrain, des représentants d'institutions et des représentants politiques.
- Au fil des ans, des méthodes participatives ont été mises en place, notamment par l'animation des sections locales, la participation à la gestion de l'ASBL, la représentation à divers niveaux de pouvoir, dans le cadre des Projets Thérapeutiques et des Concertations Transversales au niveau Fédéral, dans des projets ponctuels financés par la FRB et au sein des projets 107 développés dans le cadre de la réforme en santé mentale de 2010.
- Si la réforme en santé mentale a été présentée officiellement en mai 2010, celle-ci nécessitera de nombreuses années pour voir aboutir tout ce qu'elle préconise appliqué sur le terrain. Similes Wallonie participe à la construction et l'évolution de cette réforme à travers des missions spécifiques afin que les familles soient reconnues comme partenaire de soins.

Action auprès des pouvoirs politiques :

Un groupe de travail appelé Axe 4 se réunit toutes les 6 semaines pour discuter et échanger sur diverses thématiques et mesures qui concernent le quotidien des proches malades. Son but est de relayer auprès des différents pouvoirs

politiques compétents les préoccupations des proches concernant les droits et le bien être des personnes atteintes de troubles psychiques

Jours et heures d'ouverture

Permanence téléphonique tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72 heures	Tout public
Téléphonique (écoute active)				

Lexique

Afin de clarifier les termes repris dans ce document, voici ce qui est entendu par les différents items utilisés.

Offre de prise en charge

Etat des lieux récapitulant les modalités de prise en charge des structures susceptibles de prendre en charge une personne âgée de 18 à 64 ans suicidaire ou suicidante qui ont pris part aux réunions de concertation.

Structures susceptibles de prendre en charge une personne (âgée de 18 à 64 ans) suicidaire ou suicidante : structures tant généralistes que spécifiques à la thématique du suicide. Une liste de ces structures a été élaborée et insérée dans le plan d'action du Centre de référence info-suicide. Elle a ensuite été modifiée selon des recherches et demandes de participants de réunions de concertation provinciales organisées par le CRI-S. Cette liste est non exhaustive.

Personne suicidaire

Toute personne qui a des idées suicidaires.

Personne suicidante

Toute personne posant ou ayant posé un acte suicidaire.

Prise en charge

Réponse formulée à une demande et débouchant sur un suivi de la personne (âgée de 18 à 64 ans), une orientation ou un transfert vers un autre service/ professionnel.

Personne de contact

Personne désignée par le service comme celle à contacter en ce qui concerne l'orientation d'une personne (âgée de 18 à 64 ans) suicidaire ou suicidante.

Modalité de prise en charge

Eléments déterminés en réunion de concertation qui conditionnent l'orientation vers une structure ou une autre.

Mode de prise en charge

Les modes de prise en charge sont définis en fonction du lieu où est reçue la personne (âgée de 18 à 64 ans) :

- Ambulatoire : sur le lieu où le professionnel exerce son activité ;
- Mobile et/ou à domicile : à l'endroit où se situe la personne ;
- Résidentiel : dans une institution hospitalière.

Public

Précision concernant l'âge des personnes que le service peut prendre en charge.

- Tout public : toute personne quel que soit son âge ;
- Prise en charge spécifique : service disposant d'un agrément pour offrir une prise en charge à un groupe d'âge déterminé.

Type de prise en charge

- Psychologique, sociale, médecine générale, psychiatrique : prise en charge relative à la profession du prestataire qui l'exécute ;
- Psycho-sociale : effectuée par un professionnel qui accueille la personne, l'écoute et l'oriente vers un service ou un autre prestataire adapté ;
- Psychiatrie de liaison : prise en charge par un psychiatre de garde dont le rôle est de réaliser une évaluation psychiatrique de la personne ainsi qu'une proposition de traitement. Ce professionnel assure un suivi dans la continuité des soins hospitaliers ou ambulatoires ;
- Hospitalisation psychiatrique : institution disposant d'un service A ou T1 ou K1 :
Service A, destiné aux adultes, et étant un service de soins actifs (observation et traitement, prise en charge des urgences de la région desservie, liaison fonctionnelles avec l'extra-hospitalier).
Service T1 : destiné aux malades adultes, dont la mission est d'orienter ses activités vers la réadaptation sociale des patients.
- Hôpital de jour : accueil, au sein d'un hôpital psychiatrique, le temps de la journée, pour une période de quelques semaines ou quelques mois.